

## REGLEMENT DU JEU

### « Grand Jeu TABASKI chez CARREFOUR Market Yopougon »

Du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020

#### ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La SDA RCI (Carrefour Côte d'Ivoire), SA avec CA au capital 12 432 730 000 FCFA dont le siège social est situé à Abidjan-Marcory Boulevard VGE, 01 BP 2114 Abidjan 01 (ci-après « société organisatrice »), organise un jeu de tirage au sort « **GRAND JEU TABASKI** ».

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DU JEU

##### Article 2-1 : Tirage au sort « **GRAND JEU TABASKI** », qui peut y participer ?

Le tirage au sort « **GRAND JEU TABASKI** » est ouvert à toute personne physique, résidant à Abidjan, Côte d'Ivoire, quelle que soit sa nationalité. Les membres du personnel de la société organisatrice de ce tirage au sort peuvent également y participer dans la mesure où ils satisfont au règlement.

##### Article 2-2 : Fonctionnement du tirage au sort « **GRAND JEU TABASKI** ».

Du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020, dans le magasin Carrefour Market Yopougon, 5 numéro de caisse seront tiré au sort toutes les 2 heures de 11h à 19h sur une roue portant le numéro de toutes les caisses du magasin concerné. Un total de 100 kits alimentaires est à gagner sur la période.

**Lorsque la roue sera actionnée, le client qui sera à la caisse désignée et qui aura fait un achat de 15000Fcfa minimum (produits déposés sur le tapis et valorisation du ticket de caisse en cours) à la caisse tirée au sort gagnera un kit alimentaire (un sachet de riz 1kg + une bouteille d'huile de 1.5L).**

Si aucun client ne se trouve à la caisse tirée au sort, un autre numéro de caisse sera tiré jusqu'à ce qu'un client gagne et ce dans la limite de 25 gagnants / jour.

Il sera demandé aux gagnants de bien vouloir autoriser la société organisatrice à publier leur photo sur sa page Facebook dans le cadre de la mise en avant de ce jeu.

#### ARTICLE 3 - DEBUT ET FIN

Le tirage au sort « **GRAND JEU TABASKI** » se déroulera tous les jours du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020, pendant les heures d'ouverture des magasins.

#### **ARTICLE 4 - RESPECT DES REGLES DU JEU**

La participation au tirage au sort « GRAND JEU TABASKI » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice dans le respect des lois. Aucune réclamation afférente à ce jeu ne pourra être reçue passé le jour des achats effectués.

#### **ARTICLE 5 : DEPOT ET COMMUNICATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé auprès de **Maître OUEI ZIAHO Florent du Cabinet N'CHO Amonchi Léonard, huissier de Justice (Tél : 05 11 84 34 / 58 70 33 72)** demeurant à Abidjan Yopougon.

Le règlement sera également publié sur le site [www.carrefour.ci](http://www.carrefour.ci)

#### **ARTICLE 6 – LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée si le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure. Si pareille situation se présente aucune indemnité ne pourra être réclamée par qui que ce soit à la société organisatrice.

**Fait à Abidjan, le 28 juillet 2020**